

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 36

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, Sylvie DE GAETANO, 3^{ème} Vice-Présidente, François PEDRONO 4^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Jacques MARIE 7^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Didier PAPELOUX, Rebecca BABILOTTE, Delphine PANDO, Patrice BRIERE, Michel THOMASSON, Claude BENOIST, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Hervé VAN COLEN, David MULLER, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Dominique VAUTIER, Miriam GUERARD, Ihsane ROUX, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT,

ABSENTS :

Emmanuel LAUSSINOTTE, Thierry GRANTURCO, 5^{ème} Vice-Président, Chhun-Na LENGART, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Didier QUENOUILLE pouvoir à Sylvie DE GAETANO, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Régine CURZYDLO 10^{ème} Vice-Présidente, pouvoir à Yves LEMONNIER, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, pouvoir à Jacques MARIE, Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2^{ème} Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, pouvoir à Michel MARESCOT, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Véronique BOURNE Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO,

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

-ooOoo-

DELIBERATION N°D182_171222

**COLLECTE DES DECHETS - PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE SEVEDE
POUR LE STOCKAGE DE BACS DE COLLECTE
Autorisation**

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Le Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE) est propriétaire du quai de transfert des ordures ménagères et des emballages sis à Touques.

Le service de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie doit entreposer des bacs à ordures ménagères et à emballages qu'il distribue aux résidents du territoire. Il s'agit, au maximum, de 3 000 bacs qui ne peuvent être exclusivement stockés au centre de collecte.

Cœur Côte Fleurie, adhérente au syndicat, a donc sollicité le SEVEDE pour entreposer ses bacs sous le hall de déchargement non occupé par les activités d'exploitation du quai de transfert.

Une convention doit être établie pour définir les conditions d'occupation du domaine public pour le stockage exclusif des bacs à ordures ménagères et assimilés et à emballages du service de collecte des DMA.

La durée de la convention est fixée à 1 an à partir du 11 décembre 2022. La présente convention pourra être renouvelée, sur demande préalable de Cœur Côte Fleurie, 3 mois avant son expiration.

Après avis de la Commission Environnement en date du 5 décembre 2022 et du Bureau réuni le 2 décembre 2022, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation de la convention avec le SEVEDE.
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation de la convention avec le SEVEDE.

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ladite convention à intervenir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

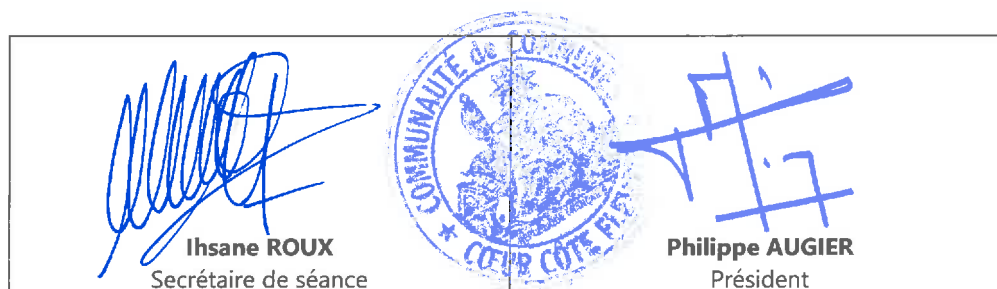
coeurcotefleurie.org

f in   



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville